



308+

vivre l'architecture

NUMÉRO 41 - HIVER 2018

FOCUS
RÉEMPLOI

Le journal des Architectes et de l'Architecture
de la région Nouvelle-Aquitaine.

Rénover, restructurer, recycler, réutiliser, réemployer.

Séverine TARDIEU – Vice-présidente de l'Ordre de Nouvelle-Aquitaine, référente du pôle de Pau.

Après la politique de démolition – reconstruction, la pénurie foncière, l'identité de certains bâtiments, nous ont conduits à leur réutilisation, à leur reconversion à leur re-création. Ces opérations ont abouti à des projets faisant sens, exprimant leur histoire et l'évolution de notre société.

Ainsi que le foncier, les ressources ne sont pas sans limites. Avec le constat que les déchets du bâtiment représentent 75 % des déchets de l'industrie et que leur impact financier devient conséquent pour tous, il convient d'associer réduction des déchets et meilleure gestion des ressources.

La loi de transition énergétique de 2015 impose au BTP de valoriser 70 % de ses déchets à l'horizon 2020.

Jusqu'à présent, la valorisation des déchets issus du bâtiment concerne principalement la réutilisation de matériaux de gros œuvre. Parallèlement les fabricants tentent d'intégrer dans leur processus des produits recyclés. Les matériaux de second œuvre sont jusqu'à présent peu concernés.

L'exposition « Matière grise » créée par le Pavillon de l'Arsenal et Encore Heureux a participé à l'éveil des consciences.

Pour avancer dans la démarche, il faut faire rimer Écologie et Économie.

Sur les territoires une multitude d'initiatives et d'idées, souvent portées par des architectes, commencent à lever les premiers obstacles :
Identifications des gisements, diagnostics,

stockages, mises en relation de l'offre et de la demande, chantiers test,... À Pau l'association IDRE a expérimenté et a produit une analyse technique et financière d'un chantier de déconstruction avec le coût des matériaux ainsi « produits ».

Mais un des principaux freins reste l'assurabilité des matériaux.

La première ordonnance encadrant la possibilité des maîtres d'ouvrage à déroger à la réglementation « afin de recourir à des solutions à caractère innovant, d'un point de vue technique ou architectural » a été publiée au JO du 31 octobre. « Les matériaux et leur réemploi » sont une cible. Et les guides techniques « permettant la reconnaissance des performances des matériaux réutilisés et réemployés », annoncés par le ministère de la Transition écologique pourraient accélérer le processus et l'organisation de filières économiques.

Concevoir autrement

Le réemploi n'est pas encore généralisé, mais il doit être pensé comme un modèle complémentaire à notre acte de bâtir.

La réutilisation et le réemploi de matériaux nous poussent à concevoir autrement, à s'adapter à ce que l'on trouve – localement – à un moment donné. Cela nous pousse à être agile, inventif et ce sera sans nul doute un vecteur pour être contemporain dans notre architecture.

Et reconstruire la ville sur elle-même, prend ainsi tout son sens.

Ce que les conseillers de l'Ordre ont fait pour vous.

Représentation de la profession auprès des pouvoirs publics ◊ Le 21 septembre, V. Gravière et B. Digneaux ont rencontré des représentants de Bordeaux Métropole. H. Turlier et F. Mazabraud ont fait de même avec Limoges Métropole les 11 octobre et 8 novembre. Le 12 suivant, V. Gravière s'est entretenue avec la directrice de l'OIM Bordeaux Aéroport. V. Tastet et J. Mogan ont représenté la profession à un débat sur le logement social le 17 octobre, et P. Cazaux sur les PLUI le 19 suivant. Le 16 novembre, V. Tastet a participé au comité de suivi de la Charte Bien construire à Bordeaux Métropole.

Au plus près des architectes ◊ Les membres du Bureau de l'Ordre ont tenu une réunion délocalisée à Pau le 13 septembre, occasion d'échanger avec les confrères locaux. Le 27 novembre, V. Gravière a tenu une conversation sur la communication des architectes.

Institution ordinale ◊ En plus des réunions officielles de Conseil et de Bureau chaque vendredi, B. Montarou et F. Mazabraud ont participé à la Commission des finances du 9 novembre. Et V. Gravière à la Conférence des régions des 29 et 30 novembre. Les 4 et 5 octobre, V. Gravière, B. Engel, H. Turlier, P. Cazaux, M. de Hoym de Marien ont contribué à la réunion des CROA du Grand-Sud. P. Cazaux était présent au groupe de travail national sur l'évolution de la profession les 5 et 26 septembre, 11 et 31 octobre et 28 novembre, comme F. Bua sur les marchés publics aux mêmes dates, et B. Digneaux sur la doctrine juridique les 14 septembre, 11 et 12 octobre et 9 novembre.

Les conseillers du Pôle de Poitiers se sont réunis les 16 et 30 novembre (B. Engel, P. Lebrun, F. Bua, P. Mulnet, B. Montarou, P. Vettier, C. Gaudin, J. Boutet-Pourrier). Ceux du Pôle de Limoges : les 31 août, 21 septembre et 30 novembre (H. Turlier, F. Mazabraud, S. Bertrand, B. Fournet-Reymond, A. Jugi, J.-L. Fougeron, V. Souffron, S. Radic).

Le comité de rédaction du journal 308+ a tenu une séance le 27 septembre (S. Bertrand, M. de Hoym de Marien, P. Vettier). La Commission Communication a travaillé les 18 septembre et 26 octobre (S. Bertrand, P. Cazaux, M. de Hoym de Marien, B. Fournet-Reymond, S. Tardieu, J. Gadrat, P. Mulnet). La Commission Politique le 23 novembre (B. Engel, J. Mogan, F. Mazabraud).

Filière Bâtiment ◊ Le 28 août, F. Bua a assisté à l'inauguration du stade Chanzy à Angoulême. B. Montarou a participé à une rencontre sur le Lean Management avec la FFB le 17 septembre. J. Mogan était au conseil d'administration du CAUE 33 le 18 septembre, et C. Matveiffé à celui du CAUE 64 le 23 octobre. V. Gravière et F. Mazabraud ont reçu le nouveau président de la FPI-NA le 19 octobre.

Promotion de l'Architecture ◊ S. Bertrand, A. Jugi et B. Fournet-Reymond étaient à l'assemblée de la M'A du Limousin le 7 septembre. M. de Hoym de Marien, C. Le Calvé, S. Tardieu et P. Cazaux se sont réunis les 7 et 25 septembre, et le 12 octobre pour préparer le séminaire sur le permis d'aménager du 6 décembre 2018. Les conseillers se sont mobilisés lors des journées « les architectes ouvrent leurs portes » les 19 et 20 octobre. P. Vettier et S. Bertrand se sont rendus à la Biennale des Maisons de l'architecture le 15 novembre.

Formation ◊ P. Rouquette, J. Mogan et P. Cazaux ont pris part à l'assemblée générale de MAJ le 26 septembre. B. Digneaux a participé au conseil d'administration de l'EnsapBx les 6 et 29 novembre.

Litiges, déontologie et défense de la profession ◊ Les 6 et 19 septembre, le 16 octobre, et le 15 novembre, J. Boutet-Pourrier, B. Digneaux, C. Gaudin, D. Mokrane, S. Radic ont participé à la Commission Juridique. Le 23 novembre, la Chambre de discipline des architectes a tenu une audience, en présence de B. Engel, P. Lebrun, J.-L. Fougeron, et V. Souffron.

Marchés publics ◊ Plusieurs conseillers ont participé aux réunions de la Commission Marchés publics du CROA les 7 septembre, 26 octobre et 23 novembre (K. Simon, J. Boutet-Pourrier, B. Engel, F. Bua, J. Gadrat, H. Turlier, F. Mazabraud, L. Kosmina) et ont suivi une formation sur le droit des marchés publics le 27 septembre.

Le remploi en architecture : mémoire et création.

Chantal CALLAIS, architecte, historienne. Enseignante à l'ensapBX, chercheuse à Passages, UMR 5319 CNRS

Les quartiers et les bâtiments, notamment ceux consacrés aux activités industrielles, commerciales ou artisanales, qui ont perdu leur activité première sont aujourd'hui considérés comme une précieuse ressource. Après un long temps d'abandon, il apparaît aujourd'hui comme une évidence que ces réserves foncières souvent vastes et proches des centres-villes permettent de « reconstruire la ville sur elle-même » pour réduire la prédation des terres fertiles par l'urbanisation. Mais pourquoi remployer, reconverter, interpréter des bâtiments anciens ?

À cause de leur vétusté et de leur mode constructif, leur reconversion n'est pas toujours économiquement plus rentable que de détruire et de reconstruire à neuf. La remise en question de la pratique de la *tabula rasa* qui a caractérisé le Mouvement moderne a conduit peu à peu à conserver certains édifices, souvent grâce à la société civile alertée par une menace de destruction (comme l'entrepôt Lainé à Bordeaux au début des années 1970). Malgré quelques démolitions regrettées par certains, le remploi est de mieux en mieux considéré, en particulier par le monde de l'architecture et de la création. En témoignent l'installation d'entreprises liées au monde l'art et de l'architecture dans des bâtiments anciens, comme le hangar G2 sur les Bassins à flot (BLP arch., 2000) ou le « 308 » investi par l'Ordre des architectes (Fabre et de Marien arch., 2009).

Considéré alors comme le support d'une mémoire commune sur laquelle s'appuie l'avenir, le remploi en architecture permet d'exprimer des liens temporels entre le passé et le futur, d'inscrire concrètement l'histoire de la société dans une continuité identitaire. Si le remploi suppose un changement de fonction, les postures de projets sont nombreuses pour glisser une nouvelle fonction dans une construction qui a perdu sa raison de vivre originelle. Selon les caractéristiques du bâtiment, son niveau de protection au titre du patrimoine, les exigences du nouveau programme (équipement ou logement), il est possible de conserver, de restaurer, de reconstituer, d'interpréter, de moderniser, de superposer, d'imiter,

d'imbriquer ou d'entremêler avec des formes nouvelles contemporaines. Pour certains édifices dont l'intégrité est jugée précieuse, la mutation sera quasiment invisible (centre de tri postal de Jausseley-1929-, transformé en salle de contrôle de la SNCF, BLP arch., 2007), pour d'autres le principe de réversibilité sera appliqué (entrepôt Lainé -1820, Valode/Pistre/Joanne, 1979 et suiv.). Souvent, le paysage de l'espace public, espace de référence commun à tous, sera préservé et chargé de faire le lien entre deux époques et deux fonctions. Le nouveau programme se glisse alors dans l'enveloppe conservée. C'est le cas des nombreux chais urbains des Chartrons transformés en logements (opérations de Bühler depuis 1985, cours Édouard-Vaillant par Canal architecture, 2015, et d'autres...), ou d'entrepôts qui ont muté en équipements (par exemple le TNBA dans une sucrerie par BLP en 1988, agrandi en 2001 par Baudin/Limouzin, commerces et bureaux dans les gares maritimes des quais par Marty en 1997). D'autres situations conduisent non plus à s'exprimer avec une écriture nouvelle exclusivement à l'intérieur, mais à jouer avec des extensions qui permettent de juxtaposer, d'entremêler ou de superposer l'ancien et le nouveau (comme les archives de Bordeaux Métropole dans un entrepôt de stockage par Robbrecht et Daem en 2010, le Village Bacalan dans des entrepôts à tabac de 1843 par Leclercq et ass. en 2009).

Si on exclut la pratique du « façadisme » où ancien et nouveau s'ignorent au sein d'un même projet de façon peu convaincante, les nombreux exemples de remploi, à Bordeaux et ailleurs, témoignent de la diversité et de la richesse des solutions proposées. Au-delà de la filiation historique préservée par le remploi d'un édifice, il est clair que la contrainte d'un « déjà-là » nourrit la créativité et conduit à des solutions architecturales singulières, adaptées au génie d'un lieu, évitant ainsi les solutions hors sol et indifférenciées.



© CHANTAL CALLAIS

Archives de Bordeaux métropole, à la lisière du quartier en construction Bastide-Niel à Bordeaux, par les architectes Paul Robbrecht et Hilde Daem entre 2010 et 2015. Les magasins d'archives surplombent la salle de lecture dans un volume nouveau au-dessus de l'ancienne halle des magasins généraux.



© CHANTAL CALLAIS

Au nord de Bordeaux, entrelacements au Village Bacalan (273 logements, François Leclercq & associés, 2009-2012), composant avec les chais Cordier-Mestrezat, qui n'en sont pas à leur premier épisode de rempli : construits comme entrepôt de tabac en 1843, ils sont écuries impériales sous le Second Empire, puis chais au début du xx^e siècle.

Structurer une filière de la déconstruction et du ré-emploi au Sud-Aquitain.

Raphael FOURQUEMIN, administrateur IDRE - Déconstruction, diplômé en Architecture - Urbaniste IUP

IDRE est une association récemment créée qui se fixe comme objectif principal la structuration d'une filière interprofessionnelle de la déconstruction et du ré-emploi.

Elle est née des nombreuses rencontres initiées autour du projet expérimental de déconstruction/ré-emploi de l'ancien restaurant « La Capoeira » à Pau, conduit par Raphaël Fourquemin, diplômé en architecture et urbaniste. Ce projet faisait le pari de transformer un restaurant de nuit, logé dans un ancien hangar industriel du centre-ville, en maison de ville bioclimatique en utilisant les matériaux présents sur le site.

Après quatre ans de chantier, au cours desquels de nombreuses données ont été récoltées, la livraison en décembre 2017 a permis de valider les principes de déconstruction et de ré-emploi. Mais cela a également permis de constater un véritable intérêt pour ces idées, aussi bien de la part des professionnels du BTP que de celle des maîtres d'ouvrages publics ou privés.

Et pour cause ! Le BTP est le plus gros consommateur de matières premières d'une part et producteur de déchets d'autre part. La déconstruction/ré-emploi est un des outils permettant de répondre à cette problématique. Mais c'est également un ressort potentiel de développement économique local, favorisant la création d'emplois peu qualifiés (chantier de déconstruction, remise en état des matériaux), le développement de nouvelles compétences de maîtrise d'œuvre (diagnostic, conduite d'opération) et d'un tissu économique spécifique (stockage et revente).

Partant de l'idée que l'effort à fournir est d'autant plus grand qu'il y a urgence à changer nos habitudes, IDRE cherche à mettre en place les conditions nécessaires à l'émergence d'une filière interprofessionnelle dans sa globalité : diagnostic, déconstruction, stockage, distribution, ré-emploi.

Pour ce faire, IDRE utilise trois outils principaux :

- La création et l'animation du réseau font remonter les besoins du terrain ;
- Les chantiers expérimentaux génèrent des savoirs techniques et organisationnels ;
- La diffusion via des formations courtes et des documents techniques.

Aujourd'hui, IDRE a déjà fait travailler ensemble plus de 70 professionnels, depuis la maîtrise d'ouvrage jusqu'aux entreprises, au cours de deux rencontres-ateliers, en février et novembre 2018. Un second chantier, de déconstruction intégrale cette fois, a également eu lieu au printemps 2018. Il a permis la valorisation de 75 % des matériaux constituant le bâtiment et la création de 9 mois équivalent temps plein de travail (3 ouvriers pendant 3 mois) pour un coût global équivalent à celui d'une démolition.

Les premières formations ont été données à l'automne 2018 au CAUE du Gers, et d'autres sont en cours de constitution.

IDRE – Interprofessionnelle de la Déconstruction et du Ré-Emploi

30 ter, rue Michel Hounau, 64000 PAU

deconstruction.circulaire@gmail.com

<https://www.facebook.com/IDRE64>

CALEPIN n.m

(Arch.-Maç.) Dessin précis (échelle courante 1/20) en plan, en élévation et en coupe d'un ouvrage en pierre de taille.

Matthieu de HOYM de MARIEN, architecte.

Le calepin, voilà le principal outil de notre affaire : le démontage-remontage d'une construction en pierre de taille.

Photographies précises de toutes les parties des façades, numérotation savante de chacune des pierres, relevé exhaustif de ces dernières en trois dimensions avec indication de leurs saillies et enfin exécution du calepin. Dessins des frontons, corniches et autres bandeaux complètent l'étude. Ensuite, dépose des pierres et mise en palette, transport sur le lieu du remontage. Compagnons appareilleurs et tailleurs de pierre reposent les pierres sur des fondations neuves bien évidemment. Chaînage périphérique et poteaux raidisseurs en béton armé viennent stabiliser l'ouvrage, sous l'aval du bureau de contrôle. Certains éléments abîmés, comme appuis de baies ou linteaux, sont remplacés à l'identique par de la pierre de Frontenac ou de Brétignac. Après la mise en œuvre des joints, un gommage général assure l'unité de l'ensemble, riche de la patine et du grain particulier de la matière réemployée inexistants sur une pierre neuve.

C'est dans le cadre du vaste projet de création des chais, des espaces d'accueil, de réception et d'aménagement du parc du Château Marquis d'Alesme, dans le Médoc, que l'architecte Fabien Pédelaborde, accompagné de l'entreprise libournaise de maçonnerie et taille de pierre Serge Barousse, ont d'un commun accord préféré démonter et reconstruire une bâtisse plutôt que de réaliser un bâtiment neuf. C'est donc ici le matériau de structure qui est récupéré et non pas quelconque élément de décor, ce qui fait la pertinence de l'opération. L'entreprise s'approvisionne auprès de petits et moyens fournisseurs locaux qui déconstruisent plutôt que démolissent. Le travail des pierres se fait essentiellement en atelier duquel elles sortent débitées et confectionnées, pour être

ensuite posées directement sur le chantier allégé des nuisances de fabrication. Par sa matérialité, la pierre massive s'adapte à toute sorte de maçonnerie et par extension à tout type de projet.

La dimension historique et patrimoniale entre également en jeu, avec par exemple, dans ce cas, la découverte d'une pierre gravée sur la tranche au nom du tailleur de pierre, datée de 1789.



Repères.

Sophie BERTRAND, architecte.

Pour les bâtiments

Extraits du Dicobat – de Jean de Vigan – éditions arcature

Rénovation, n.f.

Remise à neuf, restitution d'un espace neuf. Travail consistant à remettre dans un état analogue à l'état d'origine un bâtiment ou un ouvrage dégradé par le temps, les intempéries, l'usure, etc. la rénovation peut comporter aussi le changement d'équipements vétustes, ainsi que la modification des cloisonnements et de la distribution intérieure des locaux. (...) la rénovation sous-entend le maintien de la fonction antérieure de l'ouvrage.

Réhabilitation, n.f.

Travaux d'amélioration générale, ou de mise en conformité d'un logement ou d'un bâtiment avec les normes en vigueur : normes de confort électrique et sanitaire, chauffage, isolation thermique et phonique, équipement de confort, etc. La réhabilitation peut comporter un changement de destination de l'ouvrage.

Restauration, n.f.

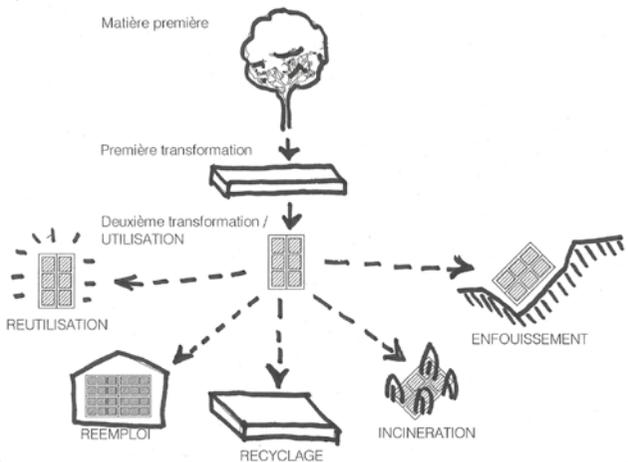
Réfection, rénovation ou à l'identique, d'un ouvrage ancien présentant un intérêt artistique ou historique. Rétablissement d'un bâtiment ancien dans son état primitif (ce qui peut impliquer la démolition de parties rapportées). La surveillance et les conseils en matière de restauration incombent aux Services des Monuments Historiques.

Reconstruction, n.f.

Construction d'un édifice, analogue et de même usage, après que le bâtiment ou l'ouvrage d'origine ait été détruit.

Pour les matériaux

Économie circulaire, lorsque les déchets des uns sont les ressources des autres. Déchets : le BTP produit 227.5 millions de tonnes de déchets par an en France, 80 % de la production totale des déchets.



© SOPHIE BERTRAND

Mini bibliographie : trois ouvrages qui nous ont inspirés

Matière grise : matériaux, réemploi, architecture, Encore heureux Architectes : Julien Choppin, Nicola Delon (sous la direction de), Pavillon de l'Arsenal, 2014

Déconstruction et réemploi : comment faire circuler les éléments de construction, Rotor : Michael Ghyyot, Lionel Devlieger, Lionel Billiet, André Warnier (sous la direction de), Presses polytechniques et universitaires romandes, 2018

Construire dans l'existant, Christian Schittich (sous la direction de), Birkhäuser, 2018

LE GREMPLER

Mein Werk / Atelier de la recherche patiente,
1960, 280 x 220 mm, jaquette

l'atelier
de la recherche
patiente.)

De nombreux architectes rechignent à considérer ce qu'ils font comme part d'une production culturelle générale et comme part de l'histoire. De nombreuses agences ont adopté un modèle économique exponentiel calqué sur celui de leurs clients. Comme des *Héraclès* et des *Adèle Blanc-sec* de l'architecture, ils s'attachent à des projets toujours plus grands et plus formels, dans le souci perpétuel d'être sans précédent et sans rapport avec les architectures du passé. De moins en moins situés et émergeant d'un contexte global insaisissable, ces projets n'impliquent plus que l'ego de leurs auteurs. Tandis que l'architecture contemporaine vole dangereusement près du soleil, d'autres disciplines artistiques s'épanouissent, renouant avec leurs fondements et construisant sur ceux-ci.

Adam Caruso,
The feeling of things, édition poligrafa, Barcelone, 2008.



Processus matériel.

Interview de ROTOR pour Rumeurs Radio. Synthèse et retranscription d'Adrien MAILLARD président de RR.

À la recherche d'une nouvelle forme de radio, Rumeurs est un média sonore indépendant et un concept radiophonique. Ses productions dédiées à l'architecture sont à écouter sur la plate-forme de podcast www.mixcloud.com/rumeursradio.

À l'invitation du centre d'architecture arc en rêve à Bordeaux, Hubert Dubois a recueilli le témoignage de Lionel Devlieger, membre fondateur du collectif Rotor durant l'exposition Constellation.s en mai 2016.

Créé en 2005, le collectif Rotor est né à Bruxelles d'une rencontre entre deux personnes Tristan Boniver, architecte et Maarten Gielen, designer rapidement associés à Lionel Devlieger, architecte, chercheur. Ensemble, ils s'intéressent au rapport qu'entretient notre société avec la matérialité. Ils cherchent alors à utiliser des matériaux issus des chutes de productions industrielles à des fins de création.

« À la base, c'est un processus matériel dans une réalité post-moderne. Le rapport qu'entretient notre société avec la matérialité. »

Tout commence en parcourant le territoire belge à la recherche de sites de production industriels auprès desquels ils pourraient récupérer des chutes de matériaux en quantités importantes. L'idée à cette époque est de créer une gigantesque base de données visant à inventorier les sources alternatives de matériaux pour les mettre au service de la création artistique. Cependant, le contact noué par le collectif avec les entreprises, s'est construit sur une relation de confiance. La dépersonnalisation de l'outil via une mise en ligne des informations rompt le lien direct qui les unissait et aboutit à un échec de la démarche.

Rebondissant sur le constat que la construction et la démolition génèrent énormément de déchets dont la plupart sont réutilisables, le collectif réoriente ses recherches vers des modes de fonctionnement alternatifs et se spécialise rapidement dans les déchets industriels liés au bâtiment.

« Nous sommes convaincus que les objets et les équipements de seconde main sont extrêmement utiles [...] dans ce travail d'humanisation d'un environnement à vivre. »

Aujourd'hui, il existe un flou autour du matériau de ré-emploi. Certains souhaiteraient garder le vide juridique actuel vu comme une opportunité ; les autres militent pour la certification de tous les matériaux. Rotor est défenseur d'une politique plus ouverte qui n'obligerait pas à une certification stricte tout en prenant en compte le vieillissement des matériaux.

Cette approche les pousse à déduire les propriétés d'un matériau ré-employé en s'appuyant sur les certifications techniques initiales. Cela reste bien évidemment de la spéculation, mais en adaptant la nouvelle utilisation à cette incertitude, le problème peut se résoudre facilement. Une simple application du « principe de précaution » selon le collectif.



Capsules Constellation.s 04 & 04.4 - 2016 Rumeurs Radio
www.mixcloud.com/rumeursradio

Réemploi de matériaux de construction : vers une nouvelle logique territoriale.

CANCAN.

Le collectif CANCAN expérimente aujourd’hui le réemploi de matériaux aussi bien par le rôle d’AMO que par la conception – construction d’éléments de préfiguration urbaine, la réhabilitation d’habitations pour des particuliers ou par la coordination d’ateliers participatifs.

Dans le cadre du pilotage de ses opérations d’aménagement un opérateur public de la métropole bordelaise a souhaité mettre en place une démarche « Réemploi » par le biais de déconstructions menées en amont des démolitions, visant à réintégrer des matériaux dans un second cycle de vie tout en s’appuyant sur des principes d’économie circulaire.

C’est sous la casquette d’AMO que le collectif a travaillé sur la faisabilité d’une telle démarche et son échelle adéquate.

Une analyse des démarches existantes au niveau local et national a été menée afin d’identifier les initiatives pionnières et les débouchés potentiels des matériaux.

Parallèlement, des diagnostics ressources visant à déterminer le potentiel de réemploi des matériaux issus des bâtiments présents au sein des périmètres d’intervention de l’opérateur ont été réalisés. Ces diagnostics ont permis de dresser un état des lieux des matériaux disponibles par zone, puis par bâtiment suivant des catégories généralistes de classement (Structure, Enveloppe, etc.), identifiés plus précisément par l’appellation des normes DTU.

Suite au croisement de ces informations et des temporalités de démolitions, CANCAN a esquissé différents scénarios opérationnels, mis en place des outils interactifs et a sélectionné les bâtiments « témoins » des futures opérations de déconstructions.

La mission consiste à la fois à évaluer le potentiel des matériaux dans les bâtiments témoins et à faire le lien entre les acteurs impliqués. Ce nouveau rapport maîtrise d’ouvrage-assistance à maîtrise d’ouvrage-maîtrise d’œuvre-entreprise-structures ESS a permis de définir une solution complète pour

mettre en situation par le biais de la préfiguration et de l’expérimentation, les matériaux de construction réemployés dans les projets de territoire, de ville, d’architecture, d’urbanisme et de paysage à l’échelle métropolitaine.

Par la structuration du réseau, CANCAN souhaite mettre en valeur les acteurs locaux du réemploi de matériaux de construction en affichant l’ambition de pérenniser les démarches de déconstruction au sein de la métropole de Bordeaux.

Les premières expérimentations de chantiers de déconstruction se dérouleront dès l’année 2019. Les retours d’expériences, par l’élaboration de fiches techniques types par matériau, la rédaction d’un cahier des charges-type et le développement d’outils juridiques sont tout autant de moyens permettant de dupliquer la démarche et de faire du processus de réemploi une démarche globale à l’échelle d’un territoire.

CANCAN est né d’un rassemblement ouvert d’une vingtaine de personnes ayant la volonté de créer autrement, dans son sens le plus large, de manière solidaire et responsable. CANCAN se diversifie et comporte des artistes, des designers, des architectes, des techniciens du bâtiment, et tend vers une plus grande diversité.





DAYS INN



Confort customisé

Benoît HERMET, rédacteur, journaliste.

« Le projet architectural s'est glissé dans le projet culturel et inversement », résume Nicole Concordet lorsqu'elle évoque la réhabilitation du Confort Moderne à Poitiers. L'architecte, installée à Bordeaux, recherche toujours l'équilibre entre le « déjà là » et le nouveau. Créé en 1985, Le Confort Moderne est une des premières friches artistiques en France, animée depuis ses débuts par les cultures alternatives. L'endroit réunit une salle de concerts, un espace d'art contemporain, une fanzinothèque... Aménagé au fil du temps par ses usagers, il était arrivé à des limites dans son fonctionnement. Nicole Concordet connaît bien les friches pour avoir cosigné Le Lieu Unique à Nantes et La Condition Publique à Roubaix.

La réhabilitation du Confort Moderne a démarré par de nombreux échanges avec la municipalité et les utilisateurs pour définir leurs attentes. Depuis la rue, l'entrée du site est indiquée par une maison multicolore réalisée par les artistes Lang et Baumann. À l'intérieur, les bâtiments sont reliés par une toiture neuve sur charpente métallique. Véritable « cinquième façade », elle assure l'étanchéité, renforce l'identité du lieu par son esthétique industrielle et facilite de nouveaux usages. Des cours semi-couverts permettent ainsi des interventions artistiques à l'extérieur. Un bâtiment en ossature bois a été construit pour les équipes, tandis que les salles de concerts et d'expositions ont été reconfigurées pour devenir des outils plus performants, modulables selon la programmation. Les finitions restent légères pour l'économie du projet. Des matériaux de démolition ont servi à réaliser « la maison du chantier », un espace éphémère accueillant les entreprises et le public le temps des travaux. Depuis cette réhabilitation, les visiteurs du Confort Moderne apprécient de retrouver son atmosphère... mais différente. « Le déjà là, c'est l'avenir de l'architecture », estime Nicole Concordet. « Préserver ce qui peut l'être, ouvrir, décroisonner et permettre aux usagers d'inventer la suite... »

Réhabilitation du Confort Moderne – Poitiers (86)

Maîtrise d'ouvrage

Ville de Poitiers

Maîtrise d'œuvre

Nicole Concordet – Architecte
Mathieu Baehr – Chef de projet
Cendrine Lassalle – Permanence architecturale

Paysagiste associé

Xavier Glémarec Paysagiste DPLG Atelier Lisière

Montant des travaux

5 028 400 € HT
(démolitions comprises, hors honoraires)

Surface SHON

4 226 m²

Planning travaux / dates marquantes

Dialogue Compétitif : septembre 2014 à juillet 2015
Chantier : mai 2016 à septembre 2017

Décembre 2008 – Décembre 2018

Le journal 308 devenu 308+ en 2016
fête ses dix ans en ce mois de décembre 2018.

Sophie MOLINES, responsable communication Conseil régional de l'Ordre des architectes

Dans ce numéro 1 qui paraissait à quelques mois de l'inauguration du lieu portant le même nom, la « page image » ou poster dévoilait et mettait en lumière sous le titre « s'adapter pour durer », cet exemple réussi de réemploi, réalisé par l'agence Fabre de Marien, pour le Conseil de l'Ordre d'Aquitaine. Quarante numéros supplémentaires nous ramènent à ce sujet d'une prégnante actualité.

Dès l'origine Michel Moga, président de l'Ordre d'Aquitaine et directeur de la publication et Boubacar Seck, conseiller de l'Ordre et rédacteur en chef, invitaient les lecteurs à participer activement à l'élaboration du journal en suggérant thèmes, monographies, interviews, etc.

En passant à la dimension Nouvelle-Aquitaine, le 308, désormais 308+ n'a pas changé de ligne directrice. Il est encore le journal des architectes et de l'architecture et les membres du comité de rédaction, piloté par la rédactrice en chef, Sophie Bertrand, conseillère de l'Ordre sont toujours à l'écoute des lecteurs.

Aussi pour cet anniversaire nous vous lançons un appel, un appel à contribution.

Partagez avec nous votre meilleur souvenir du 308, 308+, quel qu'il soit. Le format peut être une brève (500 signes maximum espaces compris), un dessin, une photo.

Tous ces souvenirs seront partagés dans le journal 308+ n° 42 qui sera publié en mars 2019 et/ou sur le site le308.com.

En effet, 2019 sera une année anniversaire, celle des dix ans du 308, le lieu, dont la dynamique est aujourd'hui augmentée d'un territoire élargi signifié par le signe « + ».



CROA NOUVELLE-AQUITAINE

TABLEAU DU CONSEIL DU 28 SEPTEMBRE 2018.

◇ INSCRIPTIONS ARCHITECTES

CYRILLE ARVOIS – Libéral (40).

SALVATORE COSTANTINO – Libéral (33).

MAXIME DONNAT – Libéral (33).

OIHANA ETCHETO – Associée (40).

JULIETTE FRANCOIS – Libérale (16).

NINA GEFFROY – Libérale (33).

MARIE LAVIALLE – Libérale (19).

NICOLAS LEULIER – Libéral (33).

JEAN MALEYRAT – Associé (24).

TOM MESTIRI-BOUSSAC – Libéral (33).

NATALIA MITENEVA – Libérale (33).

ALICE PLATRIEZ – Libérale (33).

MAXIME POINTILLART – Libéral (17).

SARA QUINTELA SOBRAL PEREIRA – Salariée (33).

STANISLAS ROBERT – Libéral (33).

LUCIE SAUVE – Libérale (40).

MELANIE TRONCHE – Libérale (33).

MICHAEL VINCENT – Associé (33).

◇ RÉINSCRIPTIONS ARCHITECTES

STEPHANIE BERTHALON – Associée (33).

CECILE CRUETTE – Libérale (16).

LAURENT GRAUX – Libéral (33).

MARC MADRAY – Libéral (33).

BENOIT MERIAC – Associé (33).

RODOLPHE PASSEBON – Libéral (17).

LAURENT TARDIEU – Libéral (33).

DAVID TRUBERT – Associé (47).

◇ RADIATIONS ARCHITECTES

JACKY GRACIEUX (16) – Décès.

SYLVIE RAOUX (47) – Démission.

GILBERT SANCHEZ (19) – Cessation d'activité.

◇ INSCRIPTIONS SOCIÉTÉS

AGENCE ROUFINEAU TRUBERT ARCHITECTES – SAS (47).

ATELIER JEAN MALEYRAT – SASU (24).

MICHAEL VINCENT ARCHITECTE – SARL (33).

PINEDO PABON – SARL (33).

SOPHIE BERTRAND ARCHITECTURES – SARL (87).

◇ INSCRIPTIONS SOCIÉTÉS

SUMLI ARCHITECTES – EURL (33).

THIBAUT LUCAS ARCHITECTE – SASU (33).

TRIGO-CHAYA ISABELLE ET GODEMET MARIE – SELARL (40).

TWINKLE ARCHITECTE & CONSULTANTE – SARL (33).

◇ RÉINSCRIPTIONS SOCIÉTÉS

SOME – EURL (33).

◇ MODIFICATIONS SOCIÉTÉS

APAMODE (40) – Cession de parts.

ARCHI-STUDIO (24) – Cession de parts.

ATELIER ARCAD (40) – Changement de forme juridique et cession de parts.

ATELIER D'ARCHITECTURE ET D'ECONOMIE (64) – Changement de dénomination et cession de parts.

BDM ARCHITECTES (33) – Changement de forme juridique et cession de parts.

DELAGE ET ALLAIN ARCHITECTURE (87) – Cession de parts.

LACROUTS MASSICAULT (33) – Changement de président.

MEK ATELIER D'ARCHITECTURE M. GARNIER E.COLLOBER K GUYOT (64) – Cession de parts.

SARL D'ARCHITECTURE SERVENT/SIMON ARCHITECTES (64) – Changement de dénomination et cession de parts.

TAILLANDIER ARCHITECTES ASSOCIES AQUITAINE (33) – Cession de parts.

◇ RADIATIONS SOCIÉTÉS

AGENCE D'ARCHITECTURE PIERRE DE MAILLARD (86) – SASU – Cessation d'activité.

ARCH-I-DESIGN (33) – SARL – Dissolution.

SELURL PHILIPPE CORDIER (33) – SELURL – Liquidation.

◇ TRANSFERTS VERS NOUVELLE-AQUITAINE

FANNY BAILLOU – Transférée du CROA Ile de France.

GREGORY CAZEAX – Transféré du CROA Ile de France.

D-503 – Transférée du CROA Ile de France.

NADEGE LACHASSAGNE – Transférée du CROA Ile de France.

THOMAS SCHAUPP – Transféré du CROA Guyane.

◇ TRANSFERTS HORS NOUVELLE-AQUITAINE

CBM ARCHITECTURE – Transférée vers le CROA Occitanie.

WILLIAM MAZERAT – Transféré vers le CROA Occitanie.

Les rencontres de la Commission des marchés d'intérêt public

Le 20 juillet : M. Sansier, département Immobilier du Ministère de la Justice – à Bordeaux.

Points critiques : des procédures MAPA ouvertes avec méthodologies très poussées et offres détaillées pour des projets de petite échelle ; une forte pondération/prix, des exclusivités de BET.

Accords : PA restreinte avec méthode limitée à l'organisation de l'équipe, références ouvertes. Période-test de 6 mois sur cette méthode, avec une nouvelle rencontre pour faire un retour d'expérience.

20 juillet : Ville de Bassens : Jérôme Oloya, Directeur Général des Services et Yves le Borgne, Directeur Pôle financier et Marchés Public, Céline Mazenc, Resp. Achats Concours écoles R. Bonheur et F. Chopin.

Programmation cabinet HEMIS

Points critiques : note sur enjeux projet au stade candidature/concours, références trop ciblées, indemnité niveau « Esquisses » pour un rendu niveau APS, membres de la commission technique dans le jury.

Accords : éléments demandés au stade de la candidature strictement dans le cadre de l'arrêté du 29/3/2016, références dans le cadre du décret 2016-360. Pour l'opération en cours, réduction des prestations remises. Rappel du rôle des membres de la commission et du jury.

16 novembre : ATD 16 : Ronan Mévellec, directeur et Maëva Sabouraud, juriste – Rôle d'AMO

Points critiques : choix systématique de la PA ouverte, distinction négociation et audition, visites de site et certificats de visite, plus généralement une lourdeur des candidatures.

Conclusions et accords : confirmation de prochaines procédures de MAPA restreintes, clarification de la notion de visite non obligatoire, confirmation de l'exclusion de toute prestation remise. Sur la remise d'honoraires détaillés HT et TTC, le CROA interroge le service juridique du CNOA.

16 novembre : CAUE 79 : Delphine Page, directrice – Conseil et AMO

Pratique : Procédure de MAPA restreinte systématique avec simple note de motivation, références non restreintes dans le temps, visites de site rares.

Points critiques : mission DIAG privilégiée même extension, distinction négociation et audition.

Accords : les projets étant surtout des petites réhabilitations avec peu d'extension, le DIAG est privilégié sur l'esquisse ; contenu de l'audition mieux détaillé – Préciser que tout élément graphique est exclu. Sur la possibilité de faire des propositions d'honoraires selon des fourchettes de montants de travaux (le CAUE 79 estime par ratio les budgets travaux) : le CROA NA interroge le service juridique du CNOA.

La société ICERAM a contacté le Pôle de Limoges pour que le CROA NA l'accompagne dans l'organisation d'un concours qui s'inspire des pratiques du droit public.

Une rencontre le 12/09 et des échanges

= recommandations : une procédure mixant les principes du concours et du dialogue compétitif avec jury, conseil de programmation en amont, recommandations sur l'adéquation niveau de rendu / indemnisation.

L'agenda des formations de MAJ Formation Continue – architecture et cadre de vie.

AU 308 AVENUE THIERS, À BORDEAUX

• **mardi 15 et mercredi 16 janvier**
« maîtriser les enjeux d'une démarche de projet BIM »
– label 2018 et BIM certivea

• **du lundi 4 au mercredi 6 février**
« sketchup initiation – BIM architecture »

• **du lundi 11 au jeudi 14 février**
« archicad initiation – BIM actaliens » – label 2018

• **lundi 18, mardi 19 et jeudi 28 février**
« revit architecture initiation – BIM actaliens »
– label 2018

• **du lundi 18 au jeudi 28 février**
« conduite de chantier – du CCTP à la réception des travaux » – label 2018

• **mercredi 20 février**
« les marchés de conception réalisation et globaux de performance »

• **jeudi 28 février et vendredi 01 mars**
« FEEBât M6 – développer les aptitudes collaborative dans la rénovation énergétique »

• **mardi 26 et mercredi 27 février**
« bâtiments à énergie positive et réduction carbone E+ C- / BEPOS » – label 2018

• **du mardi 5 au jeudi 7 mars**
« archicad perfectionnement – BIM actaliens »
– label 2018

• **vendredi 8 et vendredi 15 mars**
« habitat participatif : soyez outillé pour mener ces projets innovants »

• **mardi 12 et mercredi 13 mars**
« accessibilité handicapés dans les ERP » – label 2018

• **du lundi 11 au mercredi 13 mars**
« revit architecture perfectionnement – BIM actaliens »

• **mercredi 13 et jeudi 14 mars**
« FEEBât M5a – rénovation à faible impact énergétique »

HORS LES MURS

• **du lundi 14 au mercredi 16 janvier, à Limoges**
« conduite de chantier – du CCTP à la réception des travaux » – label 2018

• **lundi 28 et mardi 29 janvier, à Pau**
« FEEBât M5a – rénovation à faible impact énergétique »

• **lundi 18 et mardi 19 février, à Poitiers**
« accessibilité handicapés dans les ERP » – label 2018.

• **Mardi 5 et mercredi 6 mars, à Pau**
« FEEBât M5b – rénovation à faible impact énergétique »

Label 2018 : reconnaissance de qualité par la Branche Architecture, donnant droit à des prises en charge pouvant aller jusqu'à 100 %, pour les Architectes et leurs salariés.

L'agenda culturel.

« Ce planning non exhaustif peut subir des modifications après parution. Pour en savoir plus et obtenir les informations de dernière minute, consultez le site www.le308.com »

308 – MAISON DE L'ARCHITECTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

• décembre 2018

308 avenue Thiers, à Bordeaux
Appel à projet 2^e édition Palmarès Régional d'Architecture en Nouvelle-Aquitaine [PRAd'A].

PAVILLON DE L'ARCHITECTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

• jeudi 17 janvier à 18 h 30

3 place de la Monnaie, à Pau
Assemblée générale du Pavillon – renouvellement du Conseil d'administration.

308 – MAISON DE L'ARCHITECTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

• jusqu'au mercredi 23 janvier

308 avenue Thiers, à Bordeaux
Exposition : « Territoires de travail ».

ORDRE DES ARCHITECTES DE NOUVELLE-AQUITAINE

• mercredi 26 janvier, 308 avenue Thiers, à Bordeaux

Présentation de l'OIM (Opération d'Intérêt Métropolitain) Aéroport de et par Bordeaux Métropole (à confirmer).

308 – MAISON DE L'ARCHITECTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

• du mardi 29 janvier au vendredi 1^{er} février

308 avenue Thiers, à Bordeaux
Exposition et colloque : « hôpital, scène d'architecture ? », en collaboration avec l'Institut Bergonié, Arnaud Théval et le collectif Cancan.

ORDRE DES ARCHITECTES DE NOUVELLE-AQUITAINE

• vendredi 1^{er} février – 10h – 14h

308 avenue Thiers, à Bordeaux
Rencontre en partenariat avec la FFB (Fédération Française du Bâtiment) de la Gironde sur le thème : « Comment travailler ensemble pour améliorer la qualité sur les chantiers ? »

308 – MAISON DE L'ARCHITECTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

308 avenue Thiers, à Bordeaux

• à partir du mardi 12 février au vendredi 29 mars

Exposition : « carnaval des 2 rives »

• Le samedi 23 février

Atelier costume (sur inscription auprès de la Maison de l'architecture)

• lundi 18, mardi 19 et mercredi 20 février

Stages vacances : « basic space » par l'association EXTRA Éditeur d'espaces.

• mercredi 27 février

Atelier vacances par Natacha Jolivet & Rue du p'tit chantier. (sur inscription auprès de la Maison de l'architecture)

ORDRE DES ARCHITECTES DE NOUVELLE-AQUITAINE

• mars (dates à préciser)

308 avenue Thiers, à Bordeaux et 1 rue de la Tranchée à Poitiers

Permanences de la MAF (Mutuelle des architectes français) pour les architectes adhérents et petit déjeuner juridique thème à fixer.

PAVILLON – MAISON DE L'ARCHITECTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

• vendredi 15 mars (date à confirmer),

3 place de la Monnaie, à Pau

Journée MAF, permanences, information, salon de partenaires.

MAISON DE L'ARCHITECTURE DU LIMOUSIN EN NOUVELLE-AQUITAINE

• 2^e vendredi de chaque mois.

75 bd Gambetta à Limoges

Archi-thema. 16 heures, goûter et rencontre autour d'un thème et/ou d'une projection de films d'architecture.

• en janvier, date et lieu à confirmer.

Conférence : Shigeru Ban de Gilles Ragot.

• en janvier, date à confirmer

Visite de bâtiment : restaurant universitaire Thérèse Menot, Limoges, de Fabrice Lévêque architecte avec le CROUS

• en février, date à confirmer

Visite de chantier : les halles, place de la Motte, Limoges

• en mars, date et lieu à confirmer

Conférence : Antonio Gaudi de Gilles Ragot.

ORDRE DES ARCHITECTES DE NOUVELLE-AQUITAINE POLE DE LIMOGES ET POITIERS

• mardi 25 janvier (horaires à préciser)

75 boulevard Gambetta à Limoges

1 rue de la Tranchée à Poitiers

Séminaire Permis d'aménager – étape 2.



De nombreuses questions se posent aux acteurs concernés par le permis d'aménager depuis la promulgation de la loi LCAP et du décret n° 2017-252 qui a prévu l'obligation de recourir à un architecte pour établir le PAPE (projet architectural, paysager, environnemental) d'un lotissement dont la surface de terrain à aménager est supérieure à 2 500 m². Au regard des attentes, l'Ordre des architectes a organisé depuis septembre 2 sessions d'information à Pau et Bordeaux, une nouvelle étape est prévue au plus près des territoires aux pôles de [Limoges et Poitiers le 25 janvier 2019](#) (programmes à suivre).

308+

trois cent huit avenue Thiers, 33 100 Bordeaux
tramway ligne A, arrêt Galin 05 56 48 05 30
Contact comité de rédaction : s.molines.ordre@architectes.org
www.le308.com

 www.facebook.com/le308
Chaîne YouTube : www.youtube.com/user/troiscenthuit

Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine

Siège

308 avenue Thiers, 33 100 Bordeaux

Pôles

Limoges : 75 boulevard Gambetta, 87 000 Limoges

Pau : 3 place de la Monnaie, 64 000 Pau

Poitiers : 1, rue de la Tranchée, 86 000 Poitiers

Tél. 05 56 48 05 30 — ordre.na@architectes.org
www.architectes.org/nouvelle-aquitaine

VIRGINIE GRAVIÈRE (Présidente)

LAURENCE SERVAT (Directrice et juriste)

SOPHIE MOLINES (Responsable de la communication)

ISABELLE BABIN (Assistante de direction)

VÉRONIQUE BACHWA (Assistante de direction)

MAËVA GREZES (Juriste)

JULIE DUPUY (Secrétaire : comptabilité et tableau)

EMMANUELLE LACAVE (Assistante administrative)

MAJ – Poitiers

1 rue de la Tranchée, 86 000 Poitiers

Tél. 05 49 55 34 22

formationpoitiers@maj-na.fr

BÉNÉDICTE MEYNIEL (Présidente)

ISABELLE BABIN (Assistante de direction)

MAJ Formation Continue Architecture et cadre de vie

308 avenue Thiers, 33 100 Bordeaux

Tél. 05 57 14 06 97

formation@maj-na.fr

DENIS LATOUR (Président)

CORINNE LÉGER (Directrice – Responsable formation)

MARIE BARUSSAUD (Assistante formation –
Chargée de communication)

EMILIE CASTETS (Assistante formation –
Conseillère commerciale)

308 – MAISON DE L'ARCHITECTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

308 avenue Thiers, 33 100 Bordeaux

Tél. 05 56 48 83 25

ma@le308.com

www.ma-lereseau.org/aquitaine

PAUL ROLLAND (Président)

ADRIEN MAILLARD (Directeur)

MARLÈNE PROST (Chargée d'administration et des publics)

LE PAVILLON – MAISON DE L'ARCHITECTURE EN NOUVELLE-AQUITAINE

3 place de la Monnaie, 64 000 Pau

Tél. 05 33 11 44 86 – Fax. 05 59 82 88 32

www.pavillondelarchitecture.com

SÉVERINE TARDIEU, LANCELOT DE MADAILLAN (Co-Présidents)

NADINE BUENO (Directrice)

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE POITOU-CHARENTES EN NOUVELLE-AQUITAINE

1 rue de la Tranchée, 86 000 Poitiers

Tél. 05 49 42 89 79 – mdapc@mdapc.fr

www.mdapc.fr

PATRICK VETIER (Président)

MAISON DE L'ARCHITECTURE DU LIMOUSIN EN NOUVELLE-AQUITAINE

75 boulevard Gambetta, 87 000 Limoges

maison.architecture.limousin@gmail.com

www.ma-lereseau.org/limousin/

SOPHIE BERTRAND, BÉATRICE FOURNET-REYMOND

(Co-Présidentes)

FANNIE LOGET (Médiatrice culturelle)

308 + est une publication des Architectes et de l'Architecture
de la région Nouvelle-Aquitaine.

N° ISSN 2267-3776.

Directrice de publication : VIRGINIE GRAVIÈRE,

Rédactrice en chef : SOPHIE BERTRAND,

Comité de rédaction : VINCENT ARNÉ, PIERRE BERTIN, CAROLE BONIFACE,
NICOLAS DELBOURG, JULIEN GADRAT, CORINNE LÉGER, ADRIEN MAILLARD, MATTHIEU
DE MARIEN, MÉLANIE REBEIX, PATRICK VETIER, ,

Coordination : SOPHIE MOLINES,

Conception graphique : DIDIER LECHENNE.

